

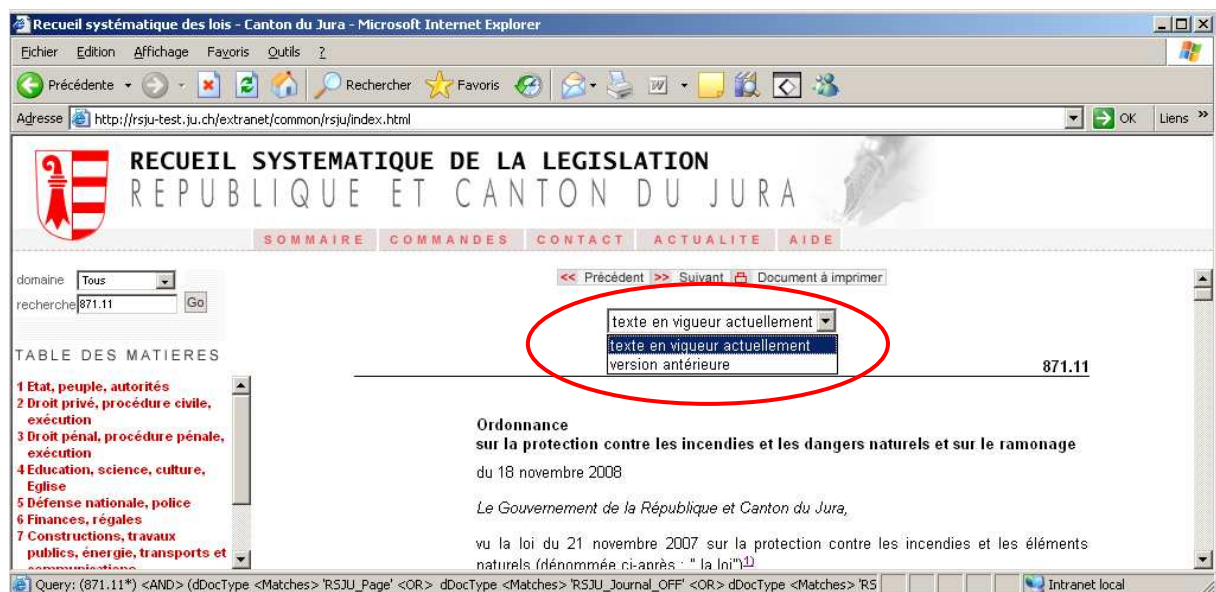
## 1. Publication de l'historique des versions d'un texte de loi

Depuis la mise en service du site du Recueil systématique jurassien (RSJU) en février 2003, seule la version en vigueur d'un texte de loi était publiée sur le site. Dès l'entrée en vigueur d'une modification adoptée par le Parlement ou le Gouvernement, le texte de base était adapté en conséquence et seule cette dernière version restait accessible à l'internaute.

Un système permettant de constituer l'historique des versions d'un texte de loi vient d'être instauré. Grâce à ce système, chaque fois qu'un texte de loi sera modifié à l'avenir, la ou les versions précédentes resteront publiées et seront consultables par l'internaute. Celui-ci pourra ainsi accéder à la version en vigueur à une date donnée.

**Il ne sera toutefois pas remonté dans le temps.** L'historique des versions ne sera pas reconstitué à partir de l'entrée en souveraineté, mais il sera généré seulement à partir d'avril 2009.

Concrètement, chaque texte de loi en vigueur est pourvu d'une liste déroulante permettant d'accéder aux différentes versions comme le montre le schéma ci-dessous. Lors de la consultation d'un texte de loi, la dernière version, c'est-à-dire le texte actuellement en vigueur, s'affiche par défaut. Les versions précédentes sont à sélectionner dans la liste déroulante.



La liste déroulante de chaque texte de loi sera élaborée au fur et à mesure des modifications qui seront insérées dès à présent sur le site.

Au départ, tous les textes présenteront une liste déroulante contenant uniquement la version en vigueur. Par la suite, chaque fois qu'une modification sera publiée sur le site, une nouvelle version s'ajoutera à la liste déroulante.

Lors de la première modification, la liste déroulante sera constituée de deux versions, à savoir du texte actuellement en vigueur et de la version antérieure.

Puis, avec les modifications ultérieures, la liste déroulante ressemblera à celle du schéma ci-après.

The screenshot shows a Microsoft Internet Explorer browser window displaying the website 'Recueil systématique des lois - Canton du Jura'. The browser's address bar shows the URL 'http://rsju-test.ju.ch/extranet/common/rsju/index.html'. The website header includes the title 'RECUEIL SYSTEMATIQUE DE LA LEGISLATION REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA' and a navigation menu with links for 'SOMMAIRE', 'COMMANDES', 'CONTACT', 'ACTUALITE', and 'AIDE'. Below the header, there is a search bar and a 'TABLE DES MATIERES' section listing various legal categories. The main content area features a document titled 'Arrêté portant adaptation des déductions et des tarifs de la loi d'impôt aux effets de la fluctuation de l'indice des prix' dated 19 décembre 2008. A dropdown menu is open, showing options: 'texte en vigueur actuellement', 'texte en vigueur du 26.02.2009 au 09.03.2009', and 'version antérieure'. The dropdown is circled in red. The page number '641.111.08' is visible on the right side of the document content.

## 2. Publication des textes abrogés

Dès à présent, les textes intégralement abrogés depuis février 2003 figurent sur le site RSJU. Ils sont contenus dans le dernier des classeurs figurant au sommaire désigné par un "-". Ils sont accessibles par ce classeur ou au moyen de la recherche par mot-clé, par numéro ou dans le titre.

The screenshot shows the website 'Recueil systématique des lois - Canton du Jura' in Microsoft Internet Explorer. The page features a navigation menu with 'SOMMAIRE', 'COMMANDES', 'CONTACT', 'ACTUALITE', and 'AIDE'. Below the menu is a search bar and a 'TABLE DES MATIERES' section listing various legal texts with their respective numbers. A red circle highlights the last folder icon in the 'SOMMAIRE' section, which is labeled with a hyphen (-). The search interface includes fields for 'Recherche par mot-clé', 'Recherche par numéro', and 'Recherche dans le titre', along with a dropdown menu for 'Recherche dans' set to 'Tous'. The 'Classement des réponses par' section shows 'Cote' and 'Ordre croissant' options, with a 'lancer la recherche' button. The footer includes 'SERVICE JURIDIQUE' and 'Tél: 032 420 56 30'.

### Remarque :

Le classeur des textes abrogés ne contient que les textes suivants :

- ceux qui sont abrogés et dont le n° de cote n'est plus attribué à aucun texte;
- ceux qui sont abrogés par une autorité et dont le n° de cote est réutilisé pour un texte émanant d'une autre autorité. A titre d'exemple le n° de cote 871.11. A l'origine, il s'agissait du décret concernant la police du feu abrogé par le Parlement le 21 novembre 2007 et dont le n° de cote a été réutilisé pour l'ordonnance du 18 novembre 2008 sur la protection contre les incendies et les dangers naturels et sur le ramonage.

Les autres textes abrogés qui sont remplacés par un nouveau texte portant le même n° de cote sont à consulter par le biais de l'histoire des versions.